



*Cérémonie des traités de 2012  
Renforcer l'état de droit*

*Rapport final*

*24-26 septembre et 1-2 octobre 2012*

Au cours de la Cérémonie des traités de 2012, trente-neuf (39) **États Membres** et un (1) **État non membres** ont entrepris quatre-vingt-six (86) **formalités** liées aux traités. De ce nombre, quatre (4) États ont participé au niveau de **Chef d'État**, un (1) État a participé au niveau de **Chef de Gouvernement**, trente (30) États ont participé au niveau ministériel, et quatre (4) États ont participé au niveau de leur **Représentant Permanent** auprès des Nations Unies.

La Section des Traités a enregistré deux (2) consentement à être lié, quatre (4) acceptations, vingt-quatre (24) adhésions, trente (30) ratifications, vingt-quatre (24) signatures, une (1) entrée en vigueur à titre provisoire, et une (1) déclaration. Les formalités accomplies par Traités sont les suivantes:

**Charte des Nations Unies et Statut de la Cour internationale de Justice**

- Déclarations reconnaissant comme obligatoire la juridiction de la Cour internationale de Justice en application du paragraphe 2 de l'Article 36 du Statut de la Cour (Déclaration par la Lituanie)

**Privilèges et immunités, relations diplomatiques et consulaires**

- Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies (New York, 13 February 1946) (Adhésion par la Suisse)
- Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées (New York, 21 novembre 1947) (Adhésion par la Suisse)
- Protocole de signature facultative à la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, concernant le règlement obligatoire des différends (Vienne, 18 avril 1961) (Adhésion par la Lituanie)
- Protocole de signature facultative à la Convention de Vienne sur les relations consulaires concernant le règlement obligatoire des différends (Vienne, 24 avril 1963) (Adhésion par la Lituanie)

**Droits de l'homme**

- Amendement à l'article 8 de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (New York, 15 janvier 1992) (Acceptation par la Jamaïque)
- Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (New York, 10 décembre 2008) (Signature par le Burkina Faso)

- Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (New York, 6 octobre 1999) (Signature par le Tchad)
- Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (New York, 10 décembre 1984) (Ratification par la République démocratique populaire lao et Nauru)
- Amendements au paragraphe 7 de l'article 17 et au paragraphe 5) de l'article 18 de la Convention contre la torture et autres peines ou traitement cruels, inhumains ou dégradants (New York, 8 septembre 1992) (Acceptation par Nauru)
- Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (New York, 6 octobre 1999) (Signature par le Tchad)
- Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (New York, 25 mai 2000) (Adhésion par le Swaziland, Ratification par l'Indonésie et le Nigeria)
- Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (New York, 25 mai 2000) (Adhésion par le Swaziland, Ratification par l'Indonésie et Signature par la Fédération de Russie)
- Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications (New York, 19 décembre 2011) (Adhésion par le Gabon, Ratification par la Thaïlande et Signature par l'Albanie, Andorre, le Cap-Vert, le Liechtenstein, Madagascar, le Paraguay, le Sénégal, la Thaïlande et la Turquie)
- Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort (New York, 15 décembre 1989) (Signature par Madagascar)
- Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (New York, 18 décembre 1990) (Signature par le Tchad)
- Convention relative aux droits des personnes handicapées (New York, 13 décembre 2006) (Ratification par la Dominique, Israël, la Pologne la Fédération de Russie et le Swaziland, et Signature par le Tchad)
- Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées (New York, 13 décembre 2006) (Adhésion par la Dominique, Ratification par le Swaziland et Signature par le Tchad)
- Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (New York, 20 décembre 2006) (Adhésion par le Pérou)

### **Réfugiés et apatrides**

- Convention relative au statut des apatrides (New York, 28 septembre 1954) (Adhésion par le Portugal et Ratification par le Honduras)
- Convention sur la réduction des cas d'apatridie (Adhésion par l'Équateur et le Portugal) (New York, 30 août 1961)

### **Commerce international et développement**

- Accord multilatéral portant création d'un groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral (New York, 24 septembre 2010) (Ratification la République démocratique populaire lao)

### **Transports et communications**

- Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières (Genève, 21 octobre 1982) (Adhésion par le Maroc)

### **Questions pénales**

- Convention sur la prévention et la répression des infractions contre les personnes jouissant d'une protection internationale, y compris les agents diplomatiques (New York, 14 décembre 1973) (Adhésion par le Saint-Siège et le Nigeria)
- Amendement à l'article 8 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (Kampala, 10 juin 2010) (Ratification par Samoa)
- Amendements sur le crime d'agression du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (Kampala, 11 juin 2010) (Ratification par Samoa)
- Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (New York, 15 novembre 2000) (Ratification par le Swaziland)
- Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (New York, 15 novembre 2000) (Ratification par le Swaziland)
- Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (New York, 15 novembre 2000) (Ratification par le Luxembourg et le Swaziland)
- Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (New York, 31 mai 2001) (Adhésion par le Swaziland)
- Accord sur les privilèges et immunités de la Cour pénale internationale (New York, 9 septembre 2002) (Ratification par la Suisse)
- Convention des Nations Unies contre la corruption (New York, 31 octobre 2003) (Ratification par le Swaziland)
- Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire (New York, 13 avril 2005) (Adhésion par le Nigeria, Ratification par Malte et la Turquie)

### **Produits Primaires**

- Accord international sur le cacao, 2010 (Genève, 25 juin 2010) (Signature par Trinidad et Tobago et la Sierra Leone, et entrée en vigueur provisoire)

- Convention relative à l'assistance alimentaire (Londres, 25 avril 1962) (Acceptation par les Etats Unis d'Amérique, Signature par la Bulgarie, le Danemark, la Grèce, le Luxembourg et les Etats Unis d'Amérique)

### **Droit de la mer**

- Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (Montego Bay, 10 décembre 1982) (Adhésion par l'Equateur et Ratification par le Swaziland)
- Accord relatif à l'application de la Partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 (New York, 28 juillet 1994) (Consentement à être lié par l'Equateur et le Swaziland)
- Protocole sur les privilèges et immunités de l'Autorité internationale des fonds marins (Kingston, 27 mars 1998) (Adhésion par la Lituanie)

### **Droit des traités**

- Convention de Vienne sur le droit des traités (Vienne, 23 mai 1969) (Adhésion par Malte)
- Convention de Vienne sur le droit des traités entre États et organisations internationales ou entre organisations internationales (Vienne, 21 mars 1986) (Adhésion par Malte)

### **Désarmement**

- Convention sur les armes à sous-munitions (Dublin, 30 mai 2008) (Ratification par le Pérou)
- Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage (Kinshasa, 30 avril 2010) (Acceptation par le Gabon)

### **Environnement**

- Amendement au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (Beijing, 3 décembre 1999) (Ratification par le Pérou)
- Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique (Montréal, 29 janvier 2000) (Ratification par la Jamaïque)
- Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique (Nagoya, 29 octobre 2010) (Adhésion par la République démocratique populaire lao)
- Protocole additionnel de Nagoya – Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation relatif au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (Nagoya, 15 octobre 2010) (Ratification par le Mexique)

- Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation (New York, 21 mai 1997) (Adhésion par le Tchad)
- Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Kiev, 21 mai 2003) (Ratification par la Pologne)
- Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable dans le cas de certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international (Rotterdam, 10 septembre 1998) (Adhésion par la Suisse)

★★★